

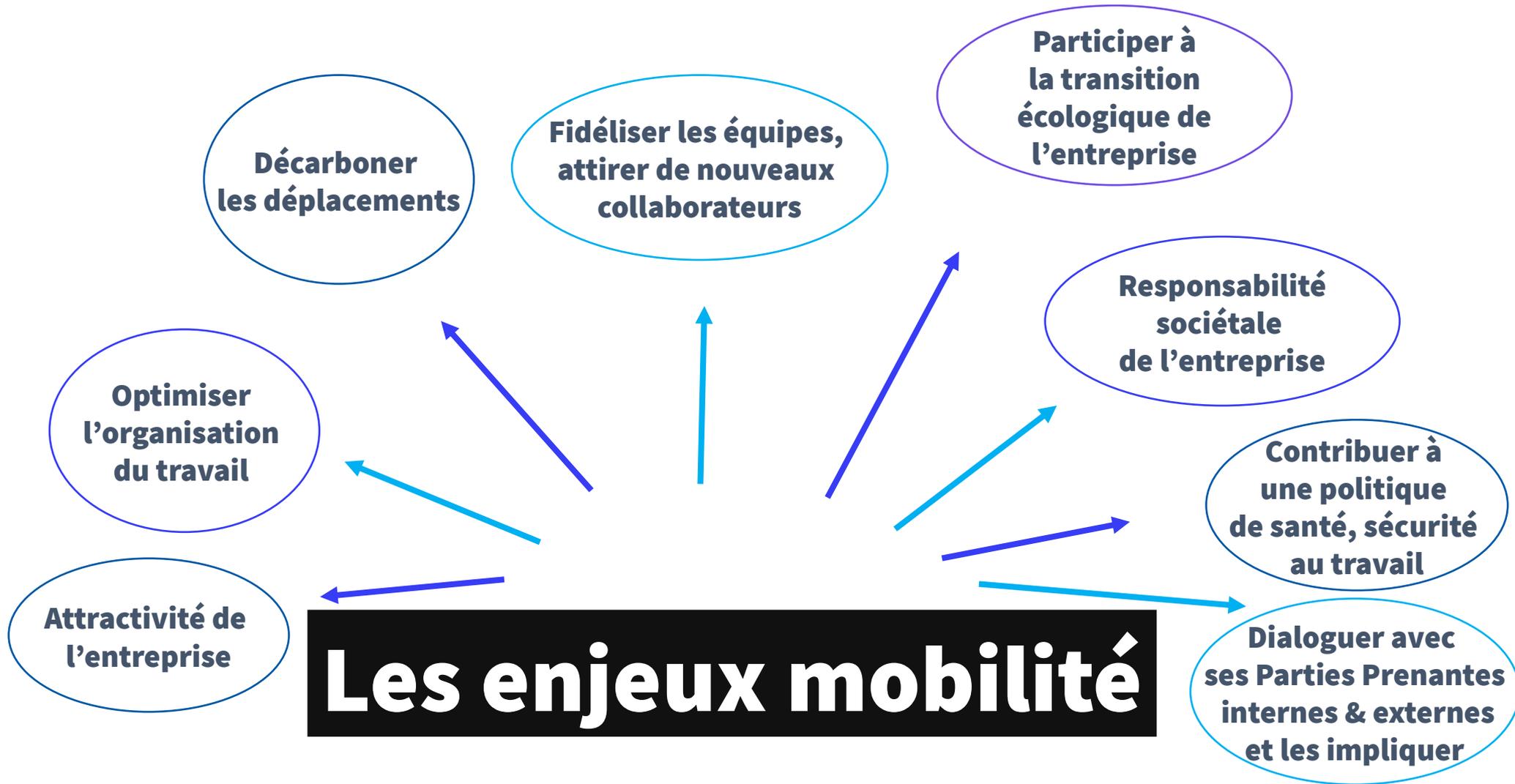
RENCONTRES PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR (PDME) :

**LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS POUR LES
ENTREPRISES, QUELLES OBLIGATIONS ET OPPORTUNITÉS
POUR LES ENTREPRISES ?**

Foued SADDIK, DREAL Nouvelle-Aquitaine
plan-mobilite-entreprises.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Vendredi 7 février 2025

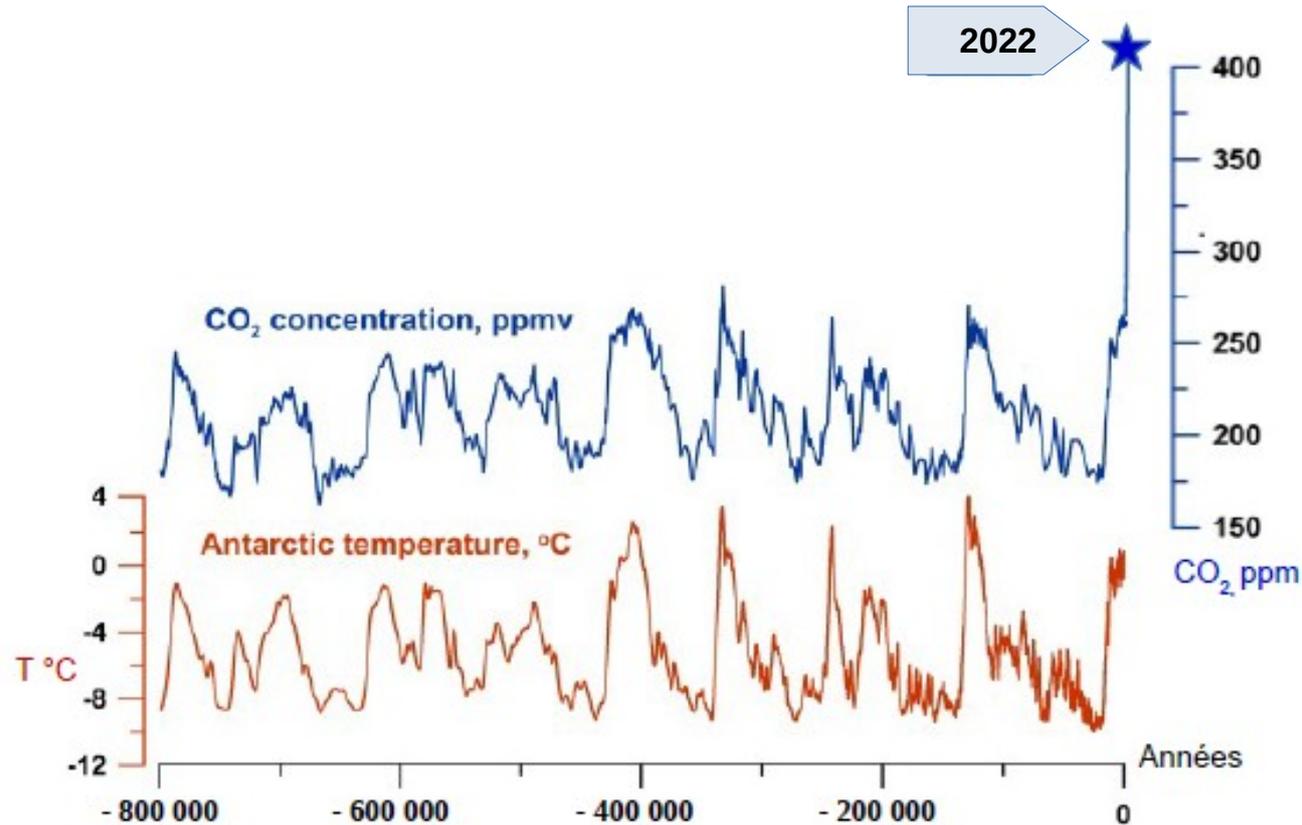
Pourquoi s'intéresser à la Mobilité ?



MONDE - Accord de Paris (2015) : Face à la hausse vertigineuse de $[\text{CO}_2]_{\text{atm}}$ depuis 1 siècle, l'accord vise à maintenir la hausse de T_a + 2°C en 2100, nécessitant l'atteinte d'une neutralité des émissions

Une progression de la **concentration atmosphérique en CO₂** sans commune mesure en niveau et rapidité d'évolution par rapport aux variations (déduites des carottes glaciaires prélevées en Antarctique) depuis au moins 800 000 ans.

Les **températures de l'air** ont évolué de concert avec la concentration en CO₂ au fil des alternances s'opérant sur des milliers d'années entre périodes **glaciaires** (minima de température et concentration) et périodes **interglaciaires** (maxima de température et concentration) avec des variations de température de l'ordre **+ 5-6 °C** à 12 °C.



Depuis 800 000 ans à aujourd'hui

Les politiques en place fin 2020 conduiraient à un réchauffement global de + 2,4 à **3,5 °C** d'ici 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle, avec une valeur médiane de + 3,2 °C.

Source : GIEC, ARS 6 (2023)

Source : d'après les publications de Lüthi et al., 2008, Nature, 453, 379-382, et Jouzel et al., 2007, Science, 317, 793-797.

Note de lecture : l'échelle de température indique l'écart par rapport à la période prise pour référence.

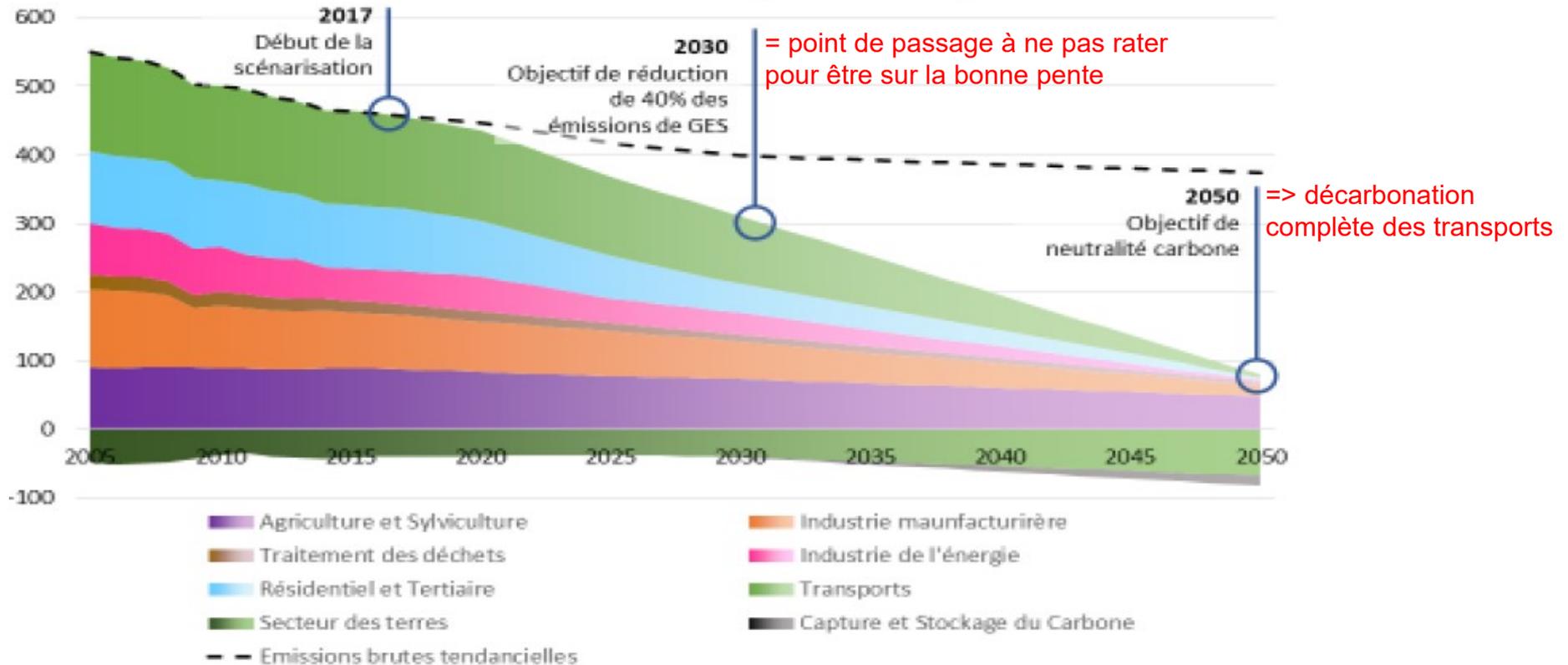
Voir l'**animation pédagogique** relative à l'évolution de la concentration atmosphérique en CO₂ à <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/plan-climat-r4329.html>

La Mobilité : un enjeu climatique national...

National – 2017
Plan Climat
neutralité des émissions de GES à 2050

National – 2020
SNBC
Contribution des différents secteurs à la
neutralité carbone

Evolutions des émissions et des puits de GES sur le territoire national entre 2005 et 2050 (en MtCO₂eq)

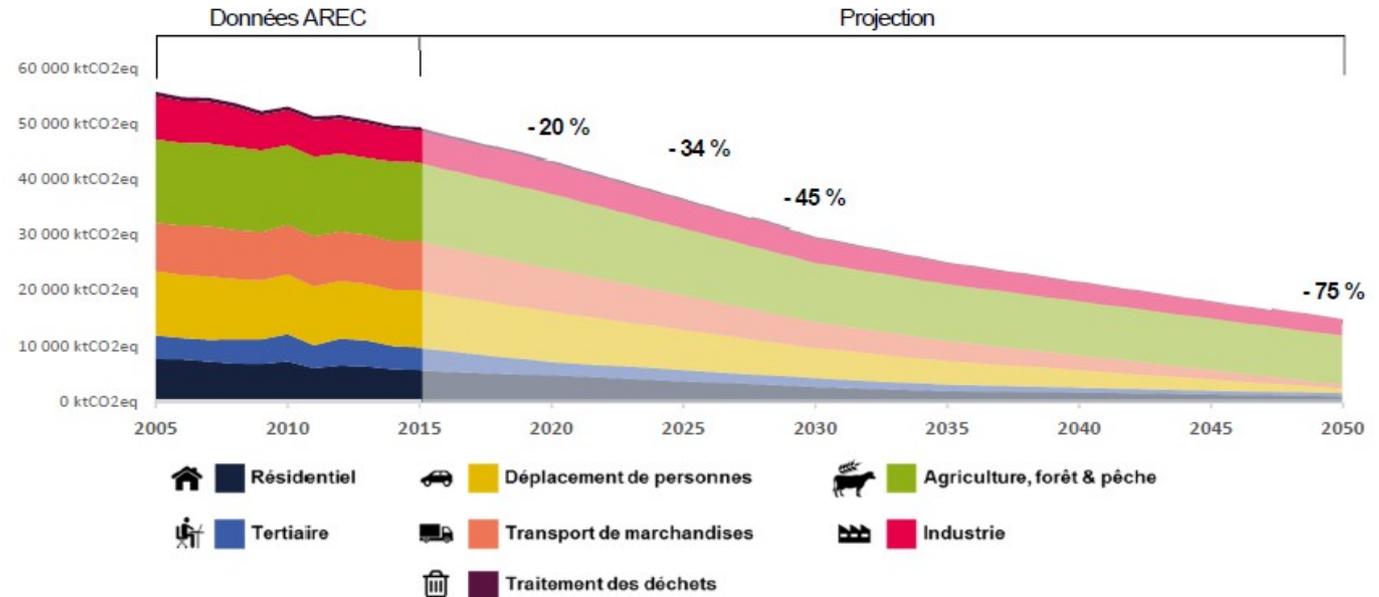


... mais également un enjeu climatique régional

Projection des émissions de gaz à effet de serre en Nouvelle-Aquitaine
(ktCO_{2eq})

La Nouvelle-Aquitaine :

- 3^{ème} région en terme d'émissions de GES,
- 39 % des émissions régionales de GES dues aux transports



Régional – 2020
SRADDET
Objectif de -45 % en 2030 pour les transports

Loi d’Orientation des Mobilités :
outil devant contribuer à la neutralité carbone

Les employeurs, acteurs majeurs de l'amélioration des mobilités des salariés

Article 82 de la LOM vise *"l'amélioration des mobilités quotidiennes des personnels des entreprises et des collectivités publiques en incitant ces divers employeurs, notamment dans le cadre de **plan de mobilité employeur** ou en accompagnement du **dialogue social** [...], à encourager et faciliter l'usage des transports en commun et le recours au covoiturage, aux autres mobilités partagées et aux mobilités actives ainsi qu'à sensibiliser leurs personnels aux enjeux de l'amélioration de la qualité de l'air"*.

Qui est concerné ?

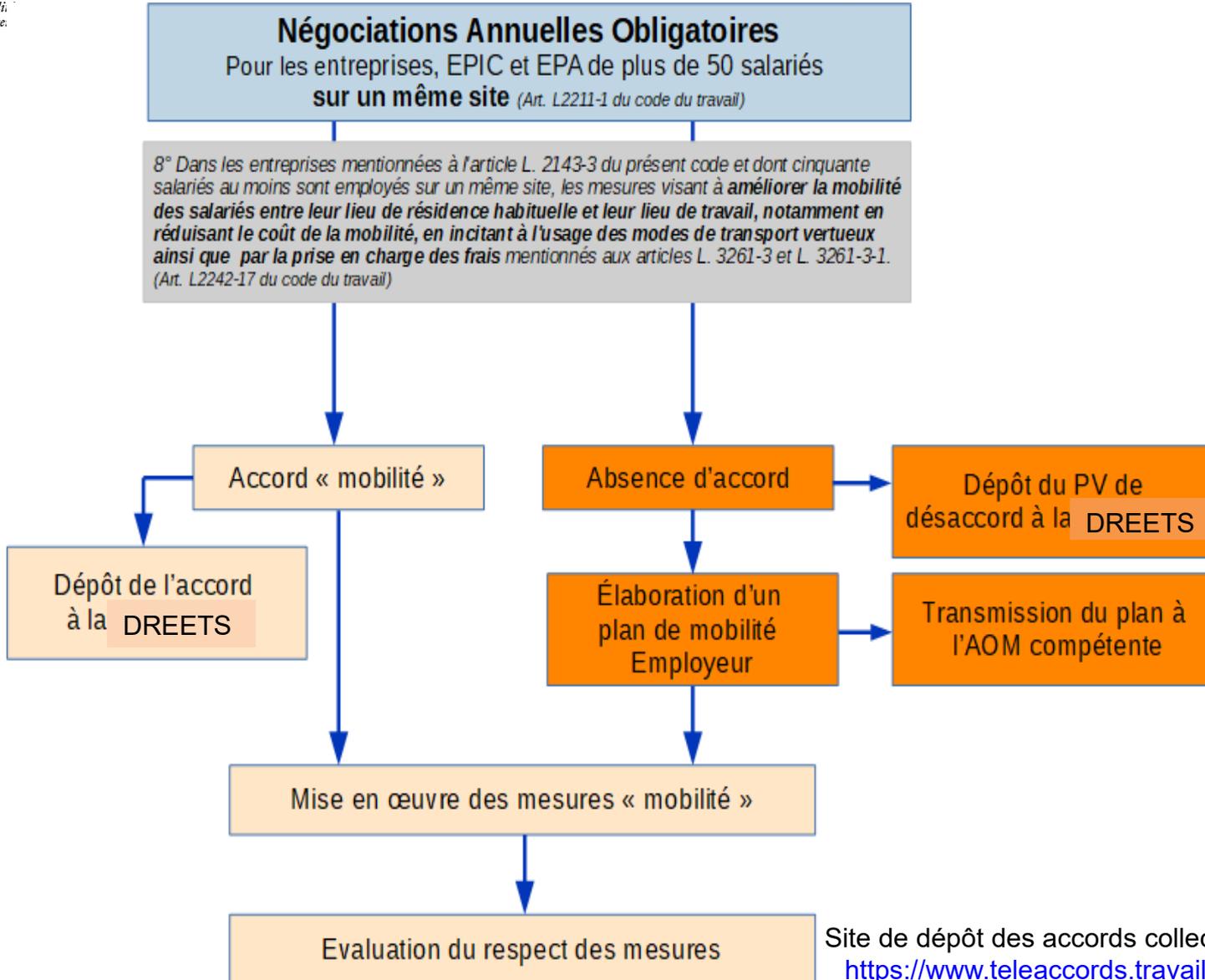
- les entreprises de **plus de 50 salariés sur un site**

Comment ?

- lors des **Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)** sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail
(Art. L2242-17 du code du travail).

- dans le cadre d'un **plan de mobilité employeur obligatoire** en l'absence d'accord à l'issue des NAO (Art. L1214-8-2 du code des transports).

Les déplacements domicile-travail, au coeur du dialogue social



Site de dépôt des accords collectifs d'entreprise **TéléAccords**:
<https://www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr/PortailTeleprocedures/>

**Comment mettre en œuvre
votre démarche MOBILITE ?**

**LE PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR
(PDME)**

Le Plan De Mobilité Employeur (PDME)

C'EST QUOI ?

- Réaliser un état des lieux de la mobilité : **LE DIAGNOSTIC MOBILITÉ**
- Connaître les habitudes de déplacements des salariés/agents
- Mettre en place des actions pour améliorer la mobilité

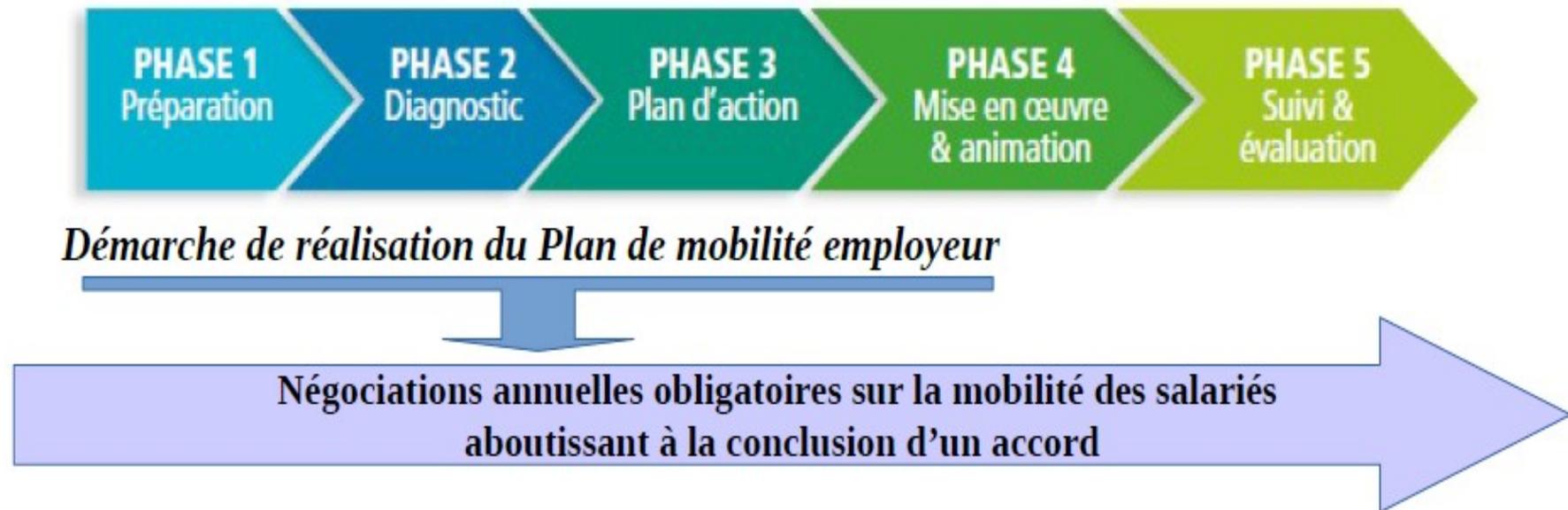
POURQUOI ?

- Limiter la place et l'usage de la voiture « **L'AUTOSOLISME** »
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre
- Contribuer à lutter contre le réchauffement climatique

CONCRÈTEMENT !

- Limiter les contraintes pesant sur votre mobilité quotidienne
- Trouver des solutions pour « mieux / moins se déplacer »
- Trouver des solutions pour se déplacer plus facilement

Des négociations* facilitées par la démarche de réalisation d'un Plan de mobilité employeur



Source: Les 5 étapes du guide dédié de l'ADEME à www.ademe.fr/plan-mobilite-entreprise (pages 16 à 19)

*** La démarche de réalisation d'un Plan de mobilité employeur concerne toutes les entreprises (soumises ou non aux négociations annuelles obligatoires).**

Des négociations facilitées par la démarche de réalisation d'un Plan de mobilité employeur

Plan de Mobilité Employeur

NAO

Contenu synthétique des étapes

Clés d'entrées pour une application en conformité avec la LOM...

Etape 1

Définition du périmètre de la démarche

Public cible, site concerné, pilotage et animation, modalité de réalisation du plan de mobilité (interne, accompagnement public/ privé)

Identification des sujets de mobilisation (direction, OS/ CSE, salariés) en lien avec la mobilité des collaborateurs: sujets en cours de réflexion, sujets à engager, sujets traités sur d'autres sites...

Etape 2

Diagnostic (3 analyses croisées)

Réaliser une analyse des conditions d'accès et moyens de mobilité/ non mobilité, étudier le besoin de mobilité, connaître les pratiques: croisement et marges de manœuvre

Réaliser un diagnostic général et ciblé sur une ou des thématiques pressenties pour un accord (audit)

Etape 3

Stratégie et plan d'actions

Définition d'un ensemble de mesures opérationnelles et programmation (priorisation)

Ecrire les mesures et préparer les termes d'un ou plusieurs accords
Engager les négociations (allers-retours NAO/OS) pour validation et accord: dépôt Dirrecte

Etape 4

Mise en œuvre et animation

Rendre visible et intelligible le plan de mobilité et les mesures à court terme.
Mettre en place les actions prioritaires et les faire vivre

S'assurer la mise en place des actions, objet d'un accord ou non

Etape 5

Suivi et évaluation

Evaluer la mise en œuvre des actions et leurs effets (adhésion, report modal impulsé...)

Faire le bilan de mise en œuvre, d'usage et d'appropriation, prévoir un nouvel accord pour l'année en cours/ suivante

Source : APCC-Ekodev

Comment réaliser un PDME ?

LE PRÉALABLE : LE DIAGNOSTIC MOBILITE

Analyse de l'accessibilité du site

- état des lieux des réseaux,
- État des lieux de l'offre de mobilité

Cartographie

- Identification des poches de domiciliation,
- Analyse des potentiels de déplacements

Enquête Mobilité

- Connaître les habitudes de déplacements,
- Appréhender leur capacité à faire évoluer leurs pratiques

Préconisations d'actions

- Synthèse du diagnostic,
- Evaluation du potentiel de report modal

Conditions de réussite du PDME

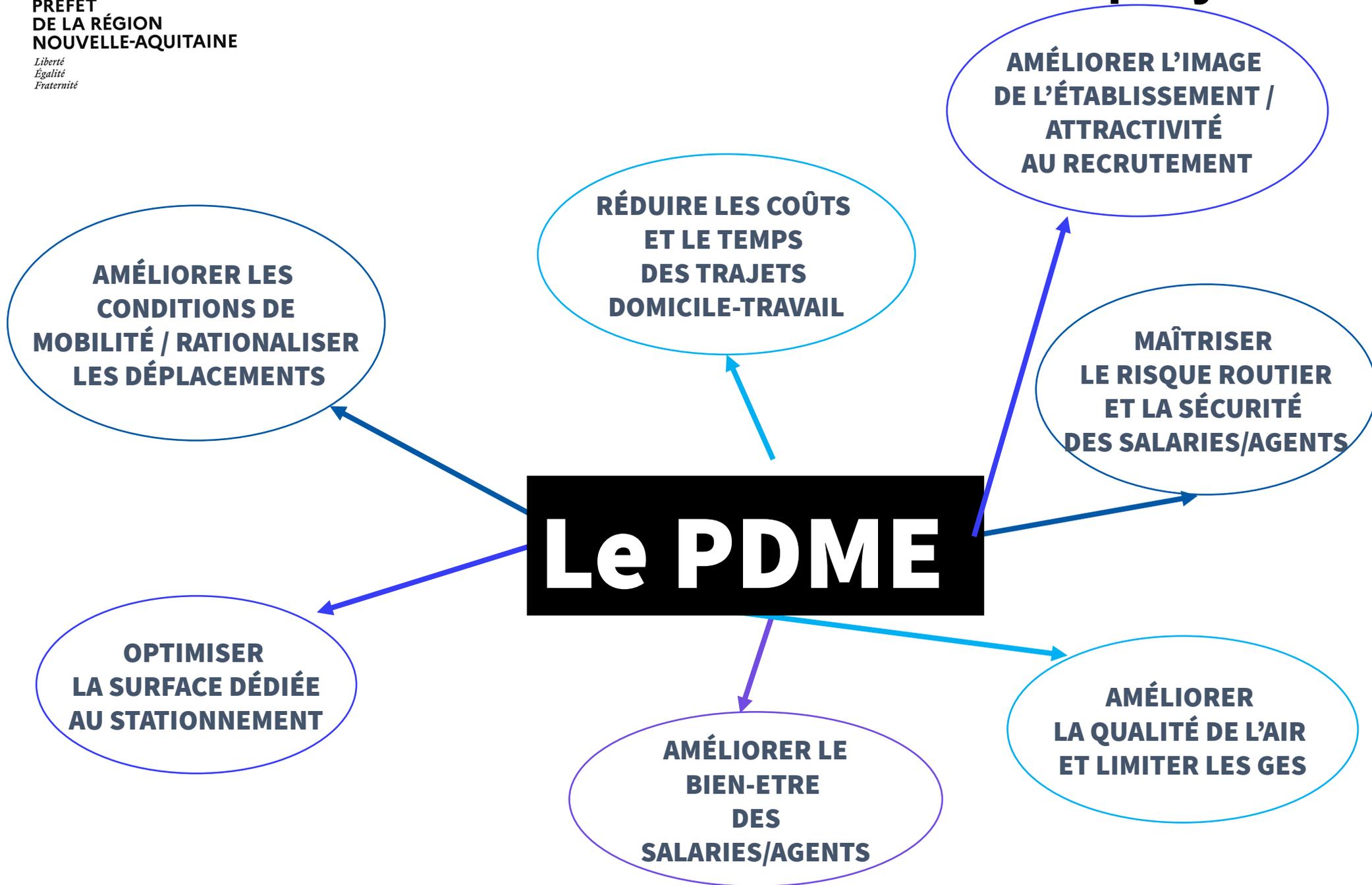
INVESTISSEMENT DE LA DIRECTION

- Le projet doit être **SOUTENU** par la direction
- Le PDME est une stratégie d'entreprise (démarche RSE, QVT ou dans un système de management environnemental)
- Importance de la **COMMUNICATION** auprès du personnel
- Mobiliser des moyens humains et financiers

MOBILISATION DES SALARIES/AGENTS

- Le PDME est réalisé pour (par) les salariés/agents
- **MOBILISATION DU PERSONNEL** : participation à l'enquête / groupes de réflexion
- Désignation de salariés/agents « ambassadeurs »

L'intérêt d'un Plan de Mobilité Employeur



Les dispositifs de soutien à la transition

- **Forfait Mobilité Durable (FMD)**
- **Prime transport**
- **Indemnité kilométrique**
- **Covoiturage, Autopartage**
- ...

Pour en savoir plus :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/22061-3_Mobilite%20durable%20entrepriseA4_web.pdf

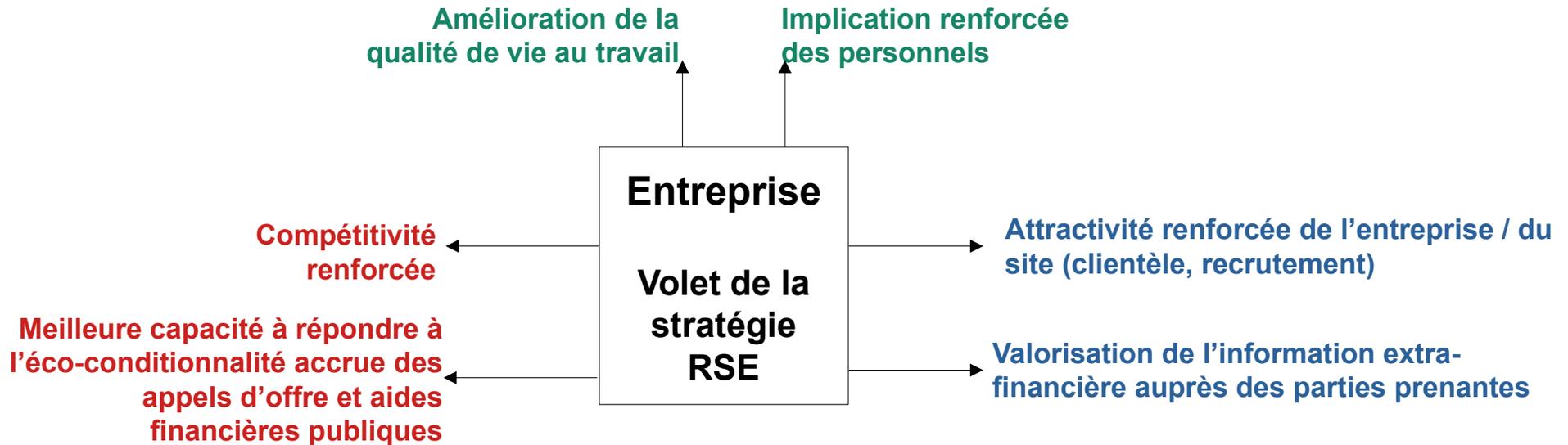


**MON ENTREPRISE À L'HEURE
DES MOBILITÉS DURABLES**
Comment engager la transition ?

Obligations et dispositifs de soutien dans le secteur privé

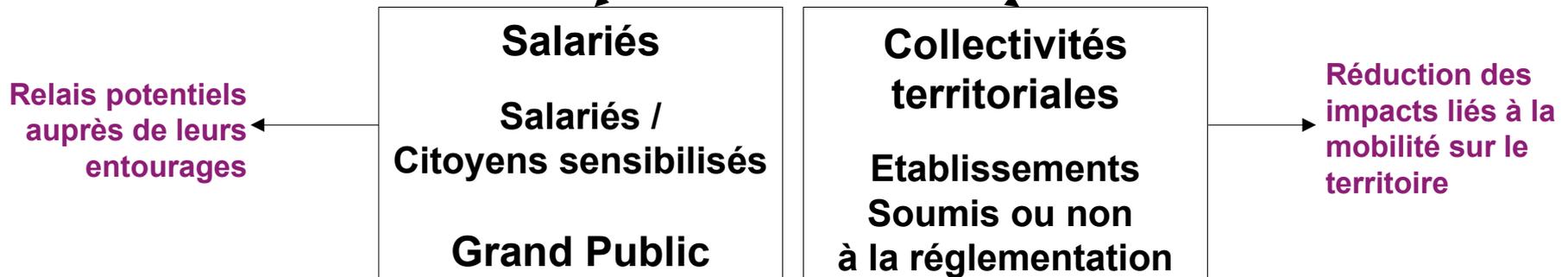
FÉVRIER 2024

Une opportunité à saisir par chaque entreprise



Une opportunité individuelle

Une dynamique collective





**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vos Questions ?